

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 13e jour du mois de novembre 2018 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Dean Brisson, Donald Richard, Louis Laurier, Mesdames Ginette Sheehy et Sophie Chamberland.

Monsieur Jean-François Perrier, conseiller est absent (absence motivée, motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

## OUVERTURE DE LA SESSION

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 9 octobre 2018.
- 3) Ratification des déboursés.

## AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Adoption de la politique familiale/aînée.
- 5) Travaux de pavage sur le chemin du Lac-à-la-Loutre.
- 6) Demande de dérogation mineure pour le matricule 1499-12-7977.
- 7) Période de questions.

## AFFAIRES NOUVELLES :

- 8) Correspondance : Courriel Hydro-Québec réalisation des travaux sur la rue Principale.  
Courriel Opération Nez rouge Mont-Tremblant (remerciement).
- 9) Avis de motion règlement 326-18 sur la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.
- 10) Présentation du projet de règlement 326-18 sur la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.
- 11) Offre de service impression brochure politique familles/aînées.
- 12) Nomination de Maxime Bétournay comme responsable activité badminton gymnase du Centre jeunesse.
- 13) Offre de services acquisition logiciel gestion des permis.
- 14) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.
- 15) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.
- 16) Dépôt des états comparatifs.
- 17) Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes.
- 18) Dépôt du procès-verbal du CCU et octroi d'une allocation de présence aux membres externes du CCU/octroi d'un mandat à un urbaniste.
- 19) Demande de subvention du Comité des Fêtes (1 000\$).
- 20) Demande de contribution financière de l'Association des Personnes Handicapées Intellectuelles des Laurentides, Palliaco, Prévoyance envers les Aînés, Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides, Centre d'action bénévole Laurentides,

Commission scolaire des Laurentides et demande de partenariat et de don de la Société Alzheimer Laurentides.

- 21) Proposition location/achat nouveau photocopieur.
- 22) Demandes chauffeur/opérateur/manoeuvre (vêtements, salaire, vacances).
- 23) Offre de services préparation d'un acte de cession partie lot 21 rang 6 (Lionel Provost)
- 24) Varia : a) Adoption du budget 2019.
- 25) Période de questions.
- 26) Levée de la session.

### **RÉSOLUTION 254-18** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout au varia du point a) adoption du budget 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 255-18** **RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu ;

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ci-haut mentionné est adopté tel que rédigé.

Résolutions 223-18 à 253-18 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 256-18** **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 8780 à 8832 inclusivement, pour un montant de 46 759.93\$ et des comptes à payer au 13/11/2018 au montant de 7 888.46\$, ainsi que les chèques de salaire numéro 4659 à 4694 inclusivement pour un montant de 16 888.74\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

### **RÉSOLUTION 257-18**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILLES/AÎNÉS ET LE PLAN D'ACTION**

ATTENDU QU'en septembre 2016 la municipalité d'Huberdeau octroyait un mandat à Gestion Conseil Louise Lapointe pour l'élaboration et la mise œuvre d'une politique familiale municipale et d'une politique des aînés (MADA) combinée;

ATTENDU QUE pour ce faire des demandes de soutien financier ont été faites dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales et dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QU'une aide financière maximale a été obtenue de 10 500\$ pour chacun des programmes;

ATTENDU QUE la municipalité disposait de 24 mois pour l'élaboration de la politique et du plan d'action à compter de la signature des conventions;

ATTENDU QU'en conformité avec les conventions un comité de pilotage a été mis en place afin de collaborer à l'élaboration de la politique et du plan d'action;

ATTENDU QUE le 29 octobre 2018 une politique familles-aînés et un plan d'action final ont été présentés au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau adopte la politique familles-aînés 2019-2022, ainsi que le plan d'action s'y rapportant et qu'un comité de suivi du plan d'action soit formé, dont le mandat sera de suivre et soutenir la réalisation des actions du processus de mise en œuvre, les membres du comité seront nommés lors d'une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 258-18**

#### **OFFRE DE SERVICES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE**

ATTENDU QUE des demandes de prix sur invitation écrite ont été faites auprès de 4 fournisseurs pour des travaux de pavage sur le chemin du Lac-à-la-Loutre;

ATTENDU QUE 3 offres ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le contrat de pavage est accordé à Le Roy du Pavage et Fils inc. celui-ci ayant présenté l'offre la plus basse au coût de 34\$ le mètre carré, le tout selon le devis numéro 2578 daté du 30 octobre 2018. Ces travaux devront être exécutés au plus tard fin mai début juin 2019.

| Soumissionnaire   | Prix au m <sup>2</sup> |
|-------------------|------------------------|
| Le Roy du Pavage  | 34\$                   |
| Pavage Ste-Adèle  | 36\$                   |
| Asphalte Bélanger | 35\$                   |
| Pavage Jérômien   | Aucune offre           |

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 259-18**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE MATRICULE 1499-12-7977**

ATTENDU QUE le 10 juillet 2018 une demande de dérogation a été déposée par Monsieur Philippe Jolicoeur, celle-ci consistant à permettre la construction d'un garage d'une dimension de 384 pieds carrés alors que le terrain est vacant;

ATTENDU QU'en vertu de la l'article 145.1 de la LAU ainsi que de l'article 2.1 du règlement sur les dérogations mineures, laquelle stipule que « toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement peuvent faire l'objet d'une dérogation à l'exception des dispositions relatives aux usages autorisés et à la densité d'occupation du sol, ainsi qu'à l'égard d'un ouvrage situé en zone inondable, dans une zone à risque de glissement de terrain, ou à l'égard de toute autre prescription imposée par le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides »;

ATTENDU QUE l'objet de la demande se rapporte à des dispositions relatives aux usages autorisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Qu' étant donné que la demande est non recevable, le conseil n'a pas à se prononcer sur son acceptabilité.

Que le conseil autorise le remboursement des frais de permis relatifs à ladite demande, celle-ci n'étant pas recevable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 260-18**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 326-18 SUR LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Louis Laurier de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, pour adoption, du règlement 326-18 sur la rémunération et l'allocation de dépenses des élus, lequel prévoit le versement pour le maire d'une rémunération de 9 188.46\$, le versement d'une rémunération de 3 062.81\$ pour les conseillers ainsi que le versement d'une allocation de dépenses équivalente à 50% de la rémunération pour chacun des membres du conseil. Cette rémunération sera indexée chaque année conformément à l'article 8 du règlement. En cas de remplacement du maire par le maire suppléant, après une période de plus de 30 jours, le maire suppléant, recevra une somme égale à la rémunération du maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 261-18**  
**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 326-18 SUR LA**  
**RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Louis Laurier fait la présentation du projet de règlement 326-18 sur la rémunération et l'allocation de dépenses des élus, lequel prévoit le versement pour le maire d'une rémunération de 9 188.46\$, le versement d'une rémunération de 3 062.81\$ pour les conseillers ainsi que le versement d'une allocation de dépenses équivalente à 50% de la rémunération pour chacun des membres du conseil. Cette rémunération sera indexée chaque année conformément à l'article 8 du règlement. En cas de remplacement du maire par le maire suppléant, après une période de plus de 30 jours, le maire suppléant, recevra une somme égale à la rémunération du maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 262-18**  
**OFFRE DE SERVICES IMPRESSION D'UNE BROCHURE POUR LA**  
**POLITIQUE FAMILLES/AÎNÉS**

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a adopté une politique familiale/aînée et qu'elle prévoit d'en faire le lancement prochainement;

ATTENDU QUE pour ce faire elle désire faire concevoir, par un graphiste, une brochure d'environ 20 pages de celle-ci, pour distribution aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'offre de services reçue de KF graphiste en date du 29 octobre 2018 au montant de 1 380\$ plus taxes et portant le numéro PFMDA01 est acceptée.

Que la directrice générale/secrétaire-trésorière est autorisée à mandater un imprimeur pour l'impression de 300 brochures, dès que l'épreuve sera acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 263-18**  
**NOMINATION DE MONSIEUR MAXIME BÉTOURNAY COMME**  
**RESPONSABLE LORS DE L'ACTIVITÉ BADMINTON AU GYMNASSE DU**  
**CENTRE JEUNESSE**

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau afin d'avoir accès au gymnase et à la cuisine du Centre Jeunesse des Laurentides doit nommer des responsables d'activités;

ATTENDU QU'une nouvelle personne a mentionné son intérêt pour être responsable de l'accès au gymnase pour l'activité badminton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le conseil municipal demande au Centre Jeunesse d'Huberdeau d'ajouter le nom de Maxime Bétournay comme personne responsable pour les activités au gymnase en plus de ceux déjà autorisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 264-18**

**OFFRE DE SERVICES ACQUISITION PG TERRITOIRE-MODULE  
GESTION DES PERMIS**

ATTENDU QU'afin d'améliorer la gestion et la planification des permis l'acquisition du module de gestion des permis est nécessaire;

ATTENDU QUE le module gestion des permis - PG Territoire permet de générer et d'envoyer automatique le rapport de travaux mensuel obligatoire à la Régie du bâtiment ainsi que l'envoi automatique des permis à évaluer à la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE ce module de gestion des permis est déjà implanté dans d'autres municipalités et dans l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QU'advenant un changement de personnel ceci permet une adaptation de travail plus rapide et élimine la perte d'informations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu.

Que l'offre de services reçue de PG Solutions pour la fourniture du logiciel, Territoire - gestion des permis, en date du 17 octobre 2018 au montant de 2 388\$ plus taxes, et qui comprend la licence, la gestion et l'activation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 265-18**

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE  
2017**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait dépôt du rapport annuel 2017 sur la gestion de l'eau potable, lequel impose la vérification du débitmètre chaque année, l'auscultation à 100% du réseau d'aqueduc annuellement, la poursuite de l'installation de compteurs et la relève de ceux déjà installés à compter du mois de septembre 2019. Le conseil accepte le rapport tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 266-18**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES  
MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 de l'anniversaire de leur proclamation à l'élection, déposer devant le conseil la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivant en date du :

Évelyne Charbonneau, mairesse : 6 novembre 2018

Ginette Sheehy, conseillère poste # 1 : 13 novembre 2018

Sophie Chamberland, conseillère poste # 2 : 13 novembre 2018

Donald Richard, conseiller poste # 3 : 2 novembre 2018

Dean Brisson, conseiller poste # 4 : 13 novembre 2018

Jean-François Perrier, conseiller poste # 5 : 6 novembre 2018

Louis Laurier, conseiller poste # 6 : 13 novembre 2018

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 267-18**  
**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du *Code Municipal* le secrétaire-trésorier doit déposer lors de la dernière séance du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu;

Que le conseil confirme le dépôt des 2 états comparatifs requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 268-18**  
**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal* article 1022, le directeur général et secrétaire-trésorier d'une municipalité locale doit préparer au cours du mois de novembre la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette liste doit être soumise au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que le conseil confirme et approuve le dépôt par la directrice générale de la liste des personnes endettées pour taxe envers la municipalité.

Qu'il informe la directrice générale qu'il n'entend pas entreprendre de procédures pour perception de taxes autres que celles déjà autorisées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 269-18**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 23 OCTOBRE 2018 / SUIVI DES DEMANDES ET RECOMMANDATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire répondre aux demandes et recommandations du comité consultatif d'urbanisme soumises en regard au procès-verbal du 23 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Qu'en ce qui concerne la résolution 2018-13 relative à autoriser l'officier municipal en bâtiment et en environnement à rédiger un projet de lettre visant à informer le propriétaire du matricule 1593-92-2555 des problématiques associées à l'usage qui s'opère sur sa propriété en saison estivale et ce, malgré le fait que le propriétaire en question n'est pas à ce jour en contravention à aucune disposition de la réglementation municipale actuellement en vigueur, que cette demande est refusée, le conseil préférant apporter des modifications à la réglementation, ceci afin d'éviter que le problème ne se reproduise à d'autres endroits.

Qu'en ce qui concerne la résolution 2018-14, consistant à modifier le calendrier de travail de 2018 afin d'ajouter un sujet à ceux déjà prévus pour la séance du 27 novembre 2018, soit le projet de règlement sur les quais et les plates-formes flottantes et que les modifications proposées soient prises en compte lors de l'élaboration du calendrier de travail de 2019, le conseil n'a pas à prendre de décision sur cette demande, le CCU ayant déjà comme mandat de soumettre des recommandations en regard à la réglementation municipale et celui-ci étant libre de préparer son ordre du jour lors de ces rencontres.

Qu'en ce qui concerne la résolution 2018-15, consistant à mandater un urbaniste afin de modifier le règlement sur les dérogations mineures 203-02 chapitre 2.1 est acceptée, le tout selon les recommandations du comité.

Qu'en ce qui concerne la résolution 2018-16, consistant à modifier la réglementation d'urbanisme de la municipalité afin d'autoriser la location court terme de résidences de tourisme dans les zones 5-MM et 16-M, celle-ci est acceptée selon les recommandations mentionnées dans ladite résolution sauf en ce qui concerne le point 5 demandant qu'un envoi par courrier soit fait à tous les résidents des zones concernées par la modification ainsi qu'aux zones contiguës, ceci étant donné que la majorité des personnes reçoivent déjà le bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 270-18**

### **ÉTABLISSEMENT DE LA VALEUR DE L'ALLOCATION DE PRÉSENCE AUX MEMBRES EXTERNES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.9 du règlement # 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme stipule ce qui suit « Les membres du Comité ne reçoivent aucune rémunération; ils peuvent cependant recevoir une allocation de présence fixée par le Conseil. Toutefois, les membres du Comité qui sont également membres du Conseil reçoivent l'allocation fixée par le règlement sur les traitements et la rémunération des élus municipaux »;

CONSIDÉRANT QU'une allocation de présence avait été établie de par la résolution 174-17;



CONSIDÉRANT QUE cette résolution faisait référence au règlement # 312-17 sur le comité d'urbanisme et de développement durable (CCUEDD) et que celui-ci a été abrogé et remplacé par le règlement # 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire continuer de verser une allocation aux membres du comité étant donné le nombre d'heures que ceux-ci passent à préparer et discuter d'enjeux d'urbanisme pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

De verser une allocation de présence aux membres du comité qui ne sont pas également membres du conseil municipal ou du personnel municipal, pour les réunions formelles (avec procès-verbal), pour un maximum de 10 rencontres annuelles, ladite allocation est fixée à 30\$ par présence, par membre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 271-18** **OCTROI D'UN MANDAT À UN URBANISTE**

CONSIDÉRANT QUE de par son procès-verbal du 23 octobre 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande de procéder à différentes modifications à la réglementation d'urbanisme, ceci afin de corriger certaines lacunes, ainsi que pour réglementer la location court terme de résidences de tourisme sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire obtenir les services d'un urbaniste pour procéder à la rédaction des documents nécessaires aux modifications nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu;

Que l'offre de services reçue de Monsieur Luc Bossé en date du 13 novembre 2018 au montant de 373.67\$ pour effectuer la rédaction des documents nécessaires à la modification de la réglementation est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 272-18** **DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES FÊTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que suite à la demande de subvention reçue du Comité des Fêtes du Village afin d'offrir la gratuité aux enfants de moins de 16 ans lors de la Fête de Noël et leur permettre de couvrir leurs frais, est refusée, ce montant n'ayant pas été prévu au budget et cette demande n'ayant pas été présentée tel que requis avant la préparation du budget annuel (fin octobre, début novembre de l'année précédente)

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 273-18**

### **DEMANDES DE CONTRIBUTION / AIDE FINANCIÈRE / DON / PARTENARIAT**

ATTENDU QUE la municipalité reçoit de multiples demandes de contribution, d'aide financière, de don et de partenariat;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des budgets nécessaires pour répondre à ces demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu.

Que les demandes reçues de l'Association des Personnes Handicapées Intellectuelles des Laurentides, de Palliaco, de Prévoyances envers les Aînés, de Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides, du Centre d'action bénévole Laurentides, de la Commission scolaire des Laurentides et de la Société Alzheimer Laurentides sont refusées, la municipalité ne disposant pas des moyens financiers pour répondre à ces demandes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 274-18**

### **PROPOSITION LOCATION/ACHAT PHOTOCOPIEUR**

ATTENDU QUE le photocopieur présentement en notre possession ne nous permet plus d'expédier de fax depuis l'installation de la téléphonie IP;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de 3 fournisseurs pour la location/achat d'un photocopieur compatible avec la téléphonie IP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que l'offre reçue de EBL pour la location/achat d'un photocopieur Toshiba e-Studio 5005ac (neuf) pour une période de 60 mois avec option d'achat à la fin de la location au coût de 10\$ est acceptée. Cette offre comprend un contrat d'entretien dont le coût à la copie est de 0,0078\$/noir et de 0,059\$/couleur incluant toutes les pièces, la main-d'œuvre et le toner selon les normes du fabricant. Cette offre est conditionnelle à ce que la ligne de fax du nouveau photocopieur passe par un ATA (Analog Telephone Adapter) et soit compatible avec cette technologie.

| FOURNISSEURS   | PRIX / LOCATION | COPIE NOIR | COPIE COULEUR |
|----------------|-----------------|------------|---------------|
| Xerox          | 157,44\$        | 0,0091\$   | 0,0718\$      |
| EBL            | 160,00\$        | 0,0078\$   | 0,0590\$      |
| Konika Minolta | Aucune offre    |            |               |

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 275-18**

### **DEMANDES CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANOEUVRE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Durand employé de la municipalité d'Huberdeau et occupant le poste de chauffeur/opérateur/manœuvre depuis 11 octobre 2011 a fait quelques requêtes à la direction, plus particulièrement : une augmentation de salaire, la fourniture de vêtements et l'ajustement de la période de vacances;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès des municipalités de la MRC des Laurentides des avantages et salaires offerts aux employés occupants le même poste;

CONSIDÉRANT QUE de par sa politique de santé et sécurité au travail la municipalité exige le port de bottes de sécurité et d'un dossard lequel peut être remplacé par un gilet de couleur fluorescente et muni de bandes réfléchissantes;

CONSIDÉRANT QUE de par sa politique de contrôle des absences, retards, du temps de travail et des vacances, la prise à moins d'une entente exceptionnelle avec son supérieur immédiat, un employé ne pourra prendre plus de 2 semaines consécutives durant la période estivale (juillet/août);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Qu'une augmentation de salaire de 25¢ de l'heure plus 2% est accordée pour l'année 2019, ainsi que pour l'année 2020, portant ainsi le taux horaire pour 2019 à 22.49\$ et à 23.19\$ pour 2020.

Qu'un montant maximum de 250\$ est alloué annuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, par employé pour l'achat de vêtements (bottes, manteaux, etc.). Afin d'obtenir le remboursement, l'employé doit fournir une preuve d'achat.

Qu'en ce qui concerne la prise de plus de 2 semaines consécutives de vacances durant les mois de juillet et août que la politique de vacances soit modifiée afin de le permettre de la façon suivante, les 2 employés devront être absents en même temps pour une période d'un maximum de 2 semaines consécutives soit durant la période des vacances de la construction, les employés devront s'entendre afin de déterminer lequel d'entre eux prendra la semaine précédente ou suivante, advenant le cas où ils ne parviendraient pas à s'entendre, ce qui est prévu dans la politique s'appliquera.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

## **RÉSOLUTION 276-18**

### **OFFRE DE SERVICES PRÉPARATION D'UN ACTE DE CESSION PARTIE DU LOT 21 RANG 6 (LIONEL PROVOST)**

ATTENDU QUE Monsieur Lionel Provost consent à céder de façon gratuite à la municipalité d'Huberdeau une partie du lot 21 rang 6 pour l'aménagement d'un accès public pour la mise à l'eau de canot/kayak;

ATTENDU QU'un mandat a été accordé à Murray-Maltais et Associés, arpenteurs géomètres pour la préparation d'une description technique afin de pouvoir faire préparer l'acte de cession;

ATTENDU QUE la municipalité a consenti à assumer tous les frais relatifs à cette cession;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu :

Que l'offre de services reçût en date du 9 novembre de Me Catherine Spénard, notaire, au montant de 700.00\$ plus taxes, frais de publication et déplacement pour la préparation de l'acte de cession d'une partie du lot 21 rang 6, propriété de Monsieur

Lionel Provost, le tout selon la description technique minute 2909 préparée par Monsieur Gabriel Lapointe, arpenteur géomètre, est acceptée.

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à cette session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 277-18**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau, mairesse.